

ASEAN-US Relations. What are the Talking Points ?, Pavin CHACHAVALPONGPUN (dir.), 2012, Singapour, Institute of Southeast Asian Studies, 137 p.

Nathalène Reynolds

Volume 44, Number 2, June 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1017556ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1017556ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Reynolds, N. (2013). Review of [ASEAN-US Relations. What are the Talking Points ?, Pavin CHACHAVALPONGPUN (dir.), 2012, Singapour, Institute of Southeast Asian Studies, 137 p.] *Études internationales*, 44(2), 319–321.
<https://doi.org/10.7202/1017556ar>

Afrique. Cet exemple sert à illustrer comment l'expansion des flux sortants d'IDE chinois est liée de façon significative aux besoins du développement économique du pays. Des capitaux importants sont ainsi destinés au développement de l'infrastructure, permettant l'exportation des matières premières du continent dans le but d'assurer l'approvisionnement nécessaire pour soutenir la croissance de l'économie nationale.

Toutefois, comme le montre le dernier chapitre – de Bersant Hobdari, Evis Sinani, Marina Papanastassiou et Robert Pearce –, les stratégies des multinationales chinoises se diversifient et ne peuvent se résumer au modèle présenté dans le chapitre qui précède. L'ouvrage se conclut donc sur une interrogation portant sur les trajectoires futures des EMN chinoises : seront-elles de plus en plus motivées par leurs propres impératifs compétitifs, mettant en œuvre un plan stratégique guidé par des considérations globales ou resteront-elles institutionnellement définies par le lien qui les unit au développement économique de leur pays d'origine ?

Cet ouvrage présente de façon efficace les deux côtés de la médaille de l'intégration de la Chine à l'économie globale. Il est intéressant de constater à quel point cette intégration est conditionnée par l'environnement institutionnel spécifique de la Chine, marqué par une forte présence de l'État. Le chapitre traitant de l'implication des multinationales chinoises sur le continent africain est particulièrement pertinent en ce qu'il nous permet d'apprécier le lien unissant l'expansion économique et

le programme politique du gouvernement chinois. Toutefois, il nous apparaît de mise d'avertir le lecteur potentiel que cet ouvrage s'adresse essentiellement aux économistes et aux spécialistes du commerce international, l'aspect critique et les répercussions sociales du phénomène n'y étant pas traités.

Jonathan VIGER
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

ASEAN-US Relations. What are the Talking Points ?

*Pavin CHACHAVALPONGPUN (dir.),
2012, Singapour, Institute
of Southeast Asian Studies, 137 p.*

Établi à Singapour en 1968, l'Institute of Southeast Asian Studies – qui souligne l'autonomie dont il jouit – accueille aujourd'hui trois centres de recherche : l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations) Studies Centre (ASC), le Nalanda-Sriwijaya Centre et, enfin, le Singapore APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation) Study Centre. C'est le premier centre qui retiendra notre attention, puisqu'il publie un recueil intitulé *ASEAN-US Relations. What are the Talking Points ?* qui fait suite à un atelier de l'ASC organisé en juillet 2010. Les participants y ont débattu de trois thèmes : la coopération politique (et – sans doute – en filigrane militaire), alors que la mer de Chine méridionale constitue une zone géostratégique d'importance ; les questions stratégiques, le Myanmar récemment admis au sein de l'Association retenant l'attention des participants ; enfin, le développement des ressources humaines que Washington

souhaiterait appuyer, Jennifer Collier Wilson, représentante de l'USAID (United States Agency for International Development, l'Agence des États-Unis pour le développement international) insistant sur le caractère apolitique de la contribution de l'Agence.

Avant de revenir sur un livre dont la recension est délicate, sans doute y a-t-il d'abord lieu de rappeler ce que cet ouvrage omet. D'ailleurs, le site Internet de l'ASEAN (www.asean.org/asean/about-asean/history) permet au profane d'accéder rapidement à quelques éléments historiques. Une telle présentation s'appuie cependant sur le premier chapitre d'une publication de l'ASEAN (*ASEAN at 30*) qui commémore ses trente ans d'existence. Les temps ayant changé, le site Internet ne mentionne guère les circonstances de la création de l'organisation au moment où son parrain états-unien, engagé dans la guerre du Vietnam, s'inquiétait ainsi que de l'extension du communisme et de l'influence que la République populaire de Chine s'attachait à réaffirmer dans ce qui constituait sa zone de rayonnement traditionnelle. Il s'agissait aussi de pérenniser l'influence occidentale dans une région maritime à l'importance stratégique indéniable.

Revenant à la présentation historique que propose le site Internet de l'ASEAN, il faut rappeler que, le 8 août 1967, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande fondèrent une organisation intergouvernementale (l'ASEAN) qui se félicite maintenant de sa pérennité. D'autres régions du monde, il est vrai, peinent encore à se doter de telles structures. Au moment de

sa création, l'Association souligna, dans un court texte composé de cinq articles, la volonté de ses membres d'une coopération régionale, notamment dans les domaines économique, social, culturel, technique et éducatif. L'objectif primordial n'en était pas moins la promotion de la paix et de la stabilité régionale. Les membres de l'ASEAN insistaient sur leur attachement aux principes contenus dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Le Brunéi Darussalam s'est joint à l'Association en 1984. À la fin des années 1990, ce fut au tour du Cambodge, du Laos (seul État membre à ne pas disposer d'une façade maritime), du Myanmar et du Vietnam. L'ASEAN consentait ainsi à accueillir des pays dont les régimes revêtaient des colorations politiques variées, tandis que la question du respect des droits humains ne figurait pas à son ordre du jour. Quant à l'admission du Myanmar, elle visait – pour schématiser – à encourager un État aux ressources naturelles convoitées à prendre le chemin de la démocratie... ou, tout au moins, à choisir, comme les neuf autres membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est, l'alliance américaine plutôt que chinoise.

ASEAN-US Relations. What are the Talking Points? s'apparente aux livres blancs que nombre de gouvernements, soucieux de populariser leurs thèses tout en témoignant de leur bonne foi, s'attachèrent un temps à publier. Les spécialistes de l'Asie du Sud-Est, mais aussi les profanes qui souhaiteraient acquérir quelque connaissance, s'interrogeront sur l'utilité des

contributions qui y sont présentées. Et ils douteront de l'autonomie dont se flatte de jouir l'Institute of Southeast Asian Studies, qui les publie. Des onze articles présentés, trois seulement peuvent prétendre – en dépit de leur approche partisane – participer de la démarche qui motive tout chercheur. De fait, plusieurs contributeurs appartiennent au corps diplomatique ou en sont issus, et usent donc d'un langage feutré.

Ce livre vante un plus grand engagement américain aux côtés de l'Association. Il insiste tout particulièrement sur un fait inédit : la participation, au mois de novembre 2009, du président des États-Unis Barack Obama à un sommet de l'ASEAN. La diplomatie américaine souligna ainsi l'attention qu'elle portait à l'Asie du Sud-Est, tandis que, depuis lors, les membres de l'ASEAN ont estimé que la Maison-Blanche pouvait inciter l'Association à se doter d'institutions régionales, notamment financières, propres à attirer les investissements américains, s'opposant ainsi à l'influence chinoise croissante. Et nul d'évoquer, s'il faut en croire le recueil examiné ici, les enjeux géostratégiques et donc militaires dont l'Asie du Sud-Est est le champ.

Nathalène REYNOLDS
*Sustainable Development Policy
 Institute (SDPI)
 Islamabad, Pakistan*

RÉGIONALISME ET RÉGIONS Europe

The Making of the EU's Lisbon Treaty. The Role of the Member States

*Finn LAURSEN (dir.), 2012,
 Bruxelles, PIE Peter Lang, coll.
 Cité européenne/European Policy,
 vol. 49, 324 p.*

Actuelle « loi fondamentale » de l'Union européenne, le traité de Lisbonne est entré en vigueur en décembre 2009, au terme d'une longue séquence politique et institutionnelle : l'adoption du traité de Nice en 2000, la mise en place d'une convention sur l'avenir de l'Europe, le rejet en 2005 par les référendums français et hollandais du résultat des travaux de cette convention, puis le recyclage en 2007 de certaines des dispositions proposées dans un nouveau traité, un référendum irlandais en 2008 rejetant le nouveau traité, et, enfin, l'entrée en vigueur du texte après certains amendements. Le livre dirigé par Laursen revient sur ce processus avec un parti pris clair : les États membres ont été les maîtres du processus institutionnel et de sa réforme, et le niveau d'observation le plus pertinent de ce processus se trouve dans chaque État participant à ce processus. Ce parti pris est développé dans le livre au travers d'une série de contributions nationales.

Le livre commence par une introduction du directeur de publication, qui revient sur les différentes étapes du processus, et en particulier sur les suites de la décision allemande au début 2007 de pousser les États membres vers un nouveau traité